

CARGLASS S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 29.080.300 €

Siège social : ZI du Petit Nanterre, 2-18 rue des Peupliers, Hall 102, 92024 Nanterre
425 050 556 - RCS Nanterre



DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 14 JUIN 2005

Procès-verbal

L'an 2005, et le quatorze juin, la société CARGLASS PARTICIPATIONS BV, agissant en sa qualité d'associée unique de CARGLASS SAS et représentée par son représentant légal, Monsieur David Meller,

après avoir pris connaissance des documents ci-après,

- le texte des résolutions proposées,
- les statuts de la société ;

et après avoir constaté que la délibération portait sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Pouvoirs pour les formalités.

A adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris acte du souhait de Monsieur Gérard Damski de démissionner de ses fonctions de Directeur Général (tout en restant membre du comité exécutif), prend acte de cette démission et décide de nommer en remplacement Monsieur Eric Girard demeurant 3, Chemin du Grand Orme, 78630 Morainvilliers, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Monsieur Eric Girard est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi au Président, aux associés et au comité exécutif. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne inopposable aux tiers, Monsieur Eric Girard ne pourra effectuer les actes suivants, sans l'autorisation des associés et/ou du Président, savoir :

1. Tout changement substantiel dans l'activité de la société ;
2. Toute dépense en capital, acquisition ou disposition d'actifs au-delà du budget approuvé ;

3. Tout emprunt, tout cautionnement ou aval, toute émission de garantie, tout octroi de toute servitude ou charge sur les actifs ;

4. L'approbation des budgets et des sources de financement ;

Toutefois, les décisions relatives à la nomination, la rémunération et le licenciement des membres du Comité de Direction se feront en accord avec le Président de la Société.

L'associé unique prend acte que Monsieur Eric Girard exerce actuellement les fonctions de Directeur des Ressources Humaines en qualité de salarié de la Société. Il confirme en tant que de besoin que le contrat de travail de Monsieur Eric Girard est suspendu pendant son mandat de Directeur Général et reprendra son cours lors de la cessation de son mandat.

Sur ce point, l'associé unique donne tous pouvoirs à son Président pour négocier avec Monsieur Eric Girard une convention arrêtant :

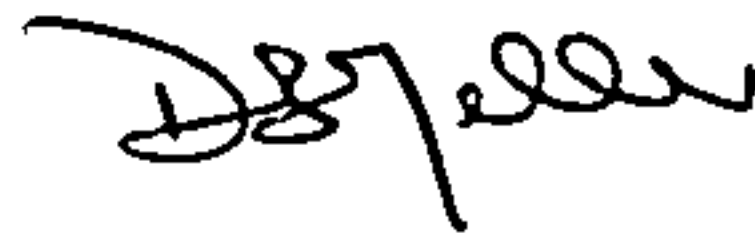
- les modalités de la suspension du contrat de travail de Monsieur Eric Girard ainsi que les termes et conditions de sa réintégration en qualité de salarié lors de la cessation de son mandat ;
- les rémunération et avantages accordés à Monsieur Eric Girard au titre de son mandat social de Directeur Général

Au cours de son mandat, Monsieur Eric Girard pourra prétendre, sur présentation de justificatifs au remboursement de tous les frais qu'il engagera dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Directeur Général.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



CARGLASS PARTICIPATIONS BV
(représentée par Monsieur David Meller)